

Votation pour La Poste - Un résultat sans appel !

Votants	968	%
NON	907	93,70%
OUI	48	4,96%
BLANC	13	1,34%

Mauvaise joueuse, la droite qualifie l'initiative de " sympathique sur la forme mais très démagogique sur le fond ". Comme si les organisateurs de cette initiative avaient à un quelconque moment prétendu à la rigueur d'un referendum organisé en bonne et due forme comme seul l'Etat est en mesure de le faire...

Mais allons à l'essentiel : de nombreux citoyens, à Bourg-la-Reine et partout en France, se sont exprimés ! Instruits, notamment par les déboires de France Telecom, ils ont dit leur refus de cette privatisation de la Poste qui se profile. Aujourd'hui il n'est plus possible d'avancer masqué ! On aurait pu espérer que cette mobilisation populaire, sympathique mais surtout déterminée, allait ébranler les parlementaires de tous bords et qu'ils accèderaient à la demande d'un referendum (officiel celui-là !). Il n'en fut rien, les sénateurs de droite l'ont rejetée, malgré la ténacité de l'opposition : " Le texte a été adopté par 183 voix contre 152 après huit jours consécutifs de marathon parlementaire marqué par une bataille d'amendements - plus de 620 - menée par la gauche opposée au texte. C'est la première fois depuis le CPE en 2006 que le Sénat siège un week-end entier sur un texte. " (dépêche AFP du 9 novembre). Refuser un referendum malgré une telle mobilisation nationale pour la défense d'un service public essentiel, c'est du mépris pour les aspirations populaires !

Déclarons le Verger des Muses, librairie d'utilité publique !

La formule n'est pas de nous mais d'une pétitionnaire. Vous êtes nombreux à manifester votre émoi face à la possible disparition de l'unique grande librairie de Bourg-la-Reine et des villes avoisinantes. C'est le même sentiment qui nous a saisi quand notre élu Jean-Pierre Lettron a fait paraître l'information dans la tribune de l'opposition. Citoyen à Bourg-la-Reine a répondu présent pour se rassembler largement autour de cette cause. Plusieurs initiatives sont en cours pour d'une part vous informer

(<http://conserverlevergerdesmuses.blogspot.com/>) et d'autre part alerter les élus territoriaux, notamment ceux de la Région Ile-de-France qui agit pour maintenir des librairies indépendantes sur l'ensemble du territoire régional.

Si ce n'est déjà fait signez et faites signer la pétition en ligne sur <http://citoyenblr.free.fr/> Tenez-vous régulièrement informés des prochaines initiatives.

La démocratie locale à Bourg-la-Reine

Globalement dans les communes de France, la démocratie de proximité ou participative est en progrès. On y observe des situations variables, suivant la couleur politique, les traditions locales. ...

Bourg-la-Reine partait de loin dans ce domaine, mais on a pu constater un souci grandissant de l'autorité municipale d'être en contact avec la population: réu-

nions communales pour l'information sur divers projets d'urbanisme, récemment enquête IFOP au sujet du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU), réunions de quartier pour les problèmes locaux.

Cependant trois remarques s'imposent:

1. Les réunions de quartier font apparaître que l'objectif principal du Maire est de déminer certains sujets sensibles et de rassurer les habitants sur leur sécurité et leur tranquillité. Ceci conduit à écarter, repousser en périphérie ce qui peut les troubler. Un exemple: la suppression des bancs dans le petit square de la rue Van Genep, pour éviter les rassemblements de jeunes en transit entre le RER et les établissements scolaires du quartier. Dans ce cas une pratique qui se veut démocratique est en fait purement démagogique.

2. Il y a un déficit de moyens offerts à la population pour appréhender la chose publique au niveau de la commune. Dans certaines communes deux dispositifs sont prévus dans ce but:

2.1. Un Droit de Saisine. Ainsi à Arcueil, le règlement intérieur du Conseil Municipal indique que l'ordre du jour du Conseil doit comprendre une question ayant reçu, sur la base d'une pétition, le soutien de 200 Arcueillais. De la même manière, le Conseil Municipal peut être saisi par l'assemblée d'un quartier d'une question ou d'un projet le concernant. Cette disposition est de nature à susciter un plus grand intérêt des habitants pour les réunions du Conseil Municipal.

2.2. Un Comité Consultatif qui se réunirait à la demande du Maire pour émettre un avis sur des problèmes délicats ou nouveaux, notamment d'ordre éthique ou philosophique, comme par exemple la question d'une cérémonie du PACS en Mairie, le vote des résidents étrangers à des consultations proposées aux habitants, actions contre l'exclusion... Là où il existe en France, ce comité est composé d'anciens élus, de représentants d'associations, de personnalités de la commune. Ce dispositif est préférable à celui de réseaux informels dont l'influence est certaine mais mal connue.

3. Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre. La création de cette structure il y a six ans a entraîné un transfert de plusieurs compétences depuis les sept communes ; cela se traduit par un éloignement plus grand des habitants du lieu où se prennent les décisions les concernant. Pour y remédier, au moins partiellement, il faudrait:

- assurer une représentation des oppositions dans les communes au Conseil Communautaire comme le fait Bourg-la-Reine, ce qui n'est pas le cas de toutes les autres communes. Ceci est du ressort des maires.

- assurer une permanence de la CAHB à la Mairie de Bourg-la-Reine; cette permanence pourrait être tenue par conseillers communautaires de Bourg-la-Reine. Cette permanence permettrait aux associations et habitants d'être mieux renseignés sur des questions -dont notamment les réglementations- souvent complexes.

L'association

N° 42 DECEMBRE 2009

Citoyen à Bourg-la-Reine

" Citoyen à Bourg-la-Reine " fête cette année ses 20 ans

20 ans ! L'association " Citoyen à Bourg-la-Reine " fête cette année ses 20 ans, mais le principe et les objectifs annoncés dans l'éditorial du premier bulletin de l'association restent toujours d'actualité.

Le principe : la vie civique commence au niveau de notre cité, et cette citoyenneté ne s'exerce pas seulement en période électorale, mais quotidiennement.

Les objectifs : promouvoir la vie civique à Bourg-la-Reine, contribuer à informer nos concitoyens sur la vie de la commune, afin de stimuler la réflexion et de susciter le débat civique, faire naître les propositions et les initiatives.

Certes, le contexte local a changé, et la municipalité, au fil des ans, a - tout doucement - progressé en termes d'information et de démocratie locale, et nous pensons l'avoir utilement stimulée en ce sens. Mais la démocratie n'existe qu'en action, elle dépend de l'effort de chacun pour la faire vivre au quotidien, et les progrès réalisés ne sont que des repères pour poursuivre dans la bonne direction.

Le contexte a changé aussi avec la création de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre : destinée à permettre des actions intercommunales, elle a été pensée en termes de moyens, mais pas en termes de démocratie : vieux dilemme, où le gain d'efficacité s'obtient en creusant l'écart entre le citoyen et les centres de décision ... C'est pourquoi nous accordons tant d'importance à vous informer sur la CAHB, même si la tâche s'avère souvent plus compliquée.

Dans ce numéro, nous tentons d'avertir nos concitoyens des risques liés à la suppression de la taxe professionnelle, avec la perspective très concrète d'une augmentation de la fiscalité locale. Mais, restons optimistes : les exemples récents de mobilisation, dans notre commune, pour soutenir le Verger des Muses, la plus grande librairie des environs, ou pour défendre le service public de La Poste, sont des signes encourageants pour la démocratie locale à Bourg-la-Reine.

BULLETIN D'ADHESION à CITOYEN à Bourg-La-Reine

Nom & Prénom : Tél :

Adresse :

Adresse courriel : Date et signature

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour l'année en cours :

La cotisation est de 20 euros (minimum).

Le chèque doit être libellé à l'ordre de Citoyen à Bourg-la-Reine et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez : Jean-Louis PÉRIGNON - 12 bis, rue des Blagis - 92340 Bourg-la-Reine

La réforme de la Taxe professionnelle

La Taxe professionnelle est l'une des 4 taxes collectées par les collectivités territoriales avec la taxe foncière -payée par les propriétaires-, la taxe d'habitation -payée par l'ensemble des habitants de la collectivité- et la taxe sur les propriétés non bâties (celles des exploitants agricoles et forestiers, quasi inexistantes dans les Hauts-de-Seine).

Elle représente la plus grande part de recettes des communes. Créée en 1975 par Jacques Chirac alors 1er ministre, pour remplacer la patente, elle est, 35 ans plus tard, la recette principale de la fiscalité locale (elle a progressé plus vite que le PIB national entre 1975 et 2009) et représente, en 2008, près de 44% des recettes fiscales des communes et des intercommunalités à fiscalité propre. Son assiette est basée sur la valeur locative de l'immobilier de l'entreprise et de l'équipement des biens mobiliers. On peut résumer en disant que c'est l'investissement productif (ou la valeur ajoutée) qui est ainsi taxé.

L'Etat, depuis sa création, n'a eu de cesse de la modifier pour en faire un instrument de sa politique vis-à-vis des entreprises en créant des exonérations, des dégrèvements et des compensations multiples...ce qui a abouti à l'"usine à gaz" fiscale que nous connaissons maintenant, et qui est attaquée de toutes parts. Certains la critiquent à juste titre au motif qu'elle pénalise les entreprises qui investissent. D'autres, pour ses effets négatifs sur l'emploi et sur les délocalisations. Ceux qui restent, lui reprochent son injustice -les exonérations ayant eu pour effet de diminuer le nombre d'entreprises éligibles- et sa complexité : plus personne ne peut en expliquer simplement le système.

Une réforme nécessaire...menée à la hussarde

Il fallait évidemment une réforme. Mais une réforme réfléchie et négociée avec l'ensemble des acteurs : les entreprises, les collectivités territoriales...et les contribuables; tout sauf une annonce abrupte le 5 février dernier, comme en a l'habitude notre président de la République.

Car se sont bien les contribuables qui risquent d'être les dindons de la farce : ils devront inévitablement compenser ce qui ne sera plus abondé par la TP dans le budget des collectivités. Celles-ci sont aujourd'hui dans l'ignorance la plus totale sur le niveau des recettes attendues après la réforme promise ! Nos maires se demandent comment boucler leur budget communal 2010 ! et celui de 2011, de

2012 ...car une des grandes contestations soulevées très récemment est celle de l'absence d'un dispositif pérenne : un ancien 1er ministre UMP a même utilisé une grossièreté pour qualifier l'exercice imposé : " on se fout de notre gueule !" un autre, maintenant sénateur, a déclaré : cette réforme ne peut être votée en l'état...et s'est fait tancer par le Président de la République : il a osé contester le bien-fondé de la réforme, la précipitation avec laquelle elle est menée ...et le calendrier des échéances. Incroyable, le Parlement fait de la résistance ! Mais il n'est là que pour faire chambre d'enregistrement, voyons...

Une réforme nécessaire...menée à l'envers: réformer plus pour diviser plus !

Qui plus est, dans le même temps, une réforme des collectivités territoriales est lancée : leur nombre, leur rôle et en particulier, la définition de leurs compétences, sont remises en cause...

Et les élus locaux, inquiets des conséquences politiques de ces orientations, et par nécessité plus sages que le gouvernement et que le président de la République, font connaître leur désaccord et en contestent le calendrier : comment voter la suppression de la Taxe professionnelle sans savoir quelles compétences vont devoir être assurées par les structures intercommunales et par les communes ?

Une telle annonce, plus polémique que réfléchie, aurait méritée analyses, concertation ...et calendrier moins contraint. La concomitance de ces deux chantiers, à échéance décalée et inversée, a fait bondir, à juste titre, bon nombre de parlementaires, avec les sénateurs en première ligne.

Si les compétences des collectivités territoriales évoluent, comment financer les services sinon en sollicitant les contribuables ou les usagers ? Le MEDEF s'est mis d'accord avec le Gouvernement sur le dos des collectivités pour plafonner la future Taxe. L'application de celle-ci risque d'être assez vite aussi complexe que celle de la Taxe professionnelle : instauration d'une Cotisation économique Territoriale (CET) se décomposant en Cotisation locale d'activité (CLA) et en Cotisation complémentaire (CC), somme des deux plafonnée à 3% de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Les élus locaux sont aujourd'hui dans le doute pour leur budget 2010, et surtout pour les suivants en particulier pour ce qui est des recettes utiles pour les investissements. Ce que la TP ne pourra compenser, il faudra bien que les contribuables l'assurent ; le tout dans un contexte de transferts de char-

ges de l'État vers les collectivités territoriales. Autre conséquence : bon nombre de zones d'activités encore vides risquent ...de le rester, l'intérêt d'accueillir des entreprises n'étant plus au rendez-vous ; au contraire, besoins en infrastructures d'accueil et nuisances en sont les lots communs.

Citoyen à Bourg la Reine prédit une augmentation importante des impôts locaux :

- au niveau de la CAHB qui ne pourra compenser la perte de la TP, en particulier celle de Wissous dont elle bénéficie et qui a été l'un des arguments essentiels de promotion porté par son président d'alors, Patrick Devedjian, pour sa création en 2002. Les services vont également exploser : transports, eau-assainissement, déchets, conservatoires, théâtres et cinémas.... (voir l'article ci-dessous

- au niveau communal : car l'attribution de compensation va inéluctablement diminuer dans les prochaines années ...et donc la fiscalité communale va augmenter !

Comme disait un ancien ministre, de toute façon, c'est pas la même poche, mais c'est le même pantalon,... le pantalon du citoyen des Hauts de Bièvre qui sera finalement le coch... de payant !

La Taxe professionnelle, une ressource vitale pour notre Communauté d'agglomération et pour notre Commune.

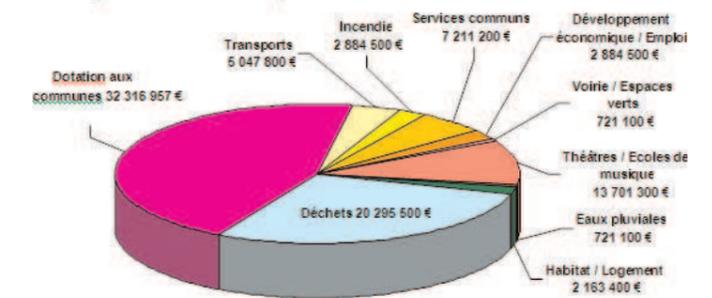
C'est la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre qui collecte la Taxe professionnelle sur l'ensemble de son territoire.

Lors de sa création, elle n'avait identifié que des compétences finalement secondaires dans la liste des compétences obligatoires devant être assurées. Mais elle avait décidé de l'essentiel : instituer et collecter la TPU (Taxe professionnelle unique) et la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). En 2008, la TPU représentait 42% des recettes de la CAHB, et la TEOM 22%, soit plus de 47 millions € !

Les premières années, la CAHB est fortement aidée par la dotation de l'Etat (34% des recettes en 2008), mais celle-ci baisse inéluctablement chaque année. Et donc les recettes de la CAHB qui servent à financer les compétences et les services qu'elle assure baissent également alors même qu'elle étend son champ de compétences. Il va falloir que

les citoyens commencent à regarder de près les dépenses de fonctionnement de la CAHB.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2008



Une grande partie des recettes afférentes à ces services sont des taxes payées directement par l'usager des services de la CAHB : les transports, les déchets payés via la TEOM et, sur le budget annexe, l'assainissement.

Actuellement, la CAHB reverse à chacune des communes la constituant, l'intégralité de la Taxe professionnelle qu'elles touchaient l'année précédente leur adhésion (2002 pour la plupart) soit plus de 32 millions € ! Cette dotation s'appelle l'attribution de compensation.

Ces sommes sont utiles pour le budget de chaque commune adhérente car elles permettent d'assurer les compétences qu'elles ont conservées : écoles, bibliothèque, sports, propreté, sécurité ...sans faire exploser la fiscalité communale.

Pour Bourg la Reine, ce "versement de la TP" représente 12,7% de ses recettes de fonctionne-

Antony	13 004 116
Bourg la Reine	2 729 182
Châtenay-Malabry	1 724 205
Plessis-Robinson	9 076 824
Sceaux	985 968
Verrières-le-Buisson	1 736 577
Wissous	3 060 085
Total	32 316 957

ment. Cependant, il est clair que si les recettes de la CAHB diminuent, (diminution de la dotation de l'Etat + -voir ci-

dessus- diminution des recettes liées à la suppression de la TPU), le principe des vases communicants amènera à terme, à une diminution des recettes de la commune : ce sera alors aux Réginauburgiens de payer la différence.

Permanence de notre élu
Le 1er samedi de chaque mois, de 10 h à midi
annexe de la mairie, 1 boulevard Carnot.
Tél : 01 41 87 24 31 courriel : citoyenblr@free.fr
site : <http://citoyenblr.free.fr>

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Claude Chanut, Aimée Gourdol, Jean-Pierre Lettron, François Mauvais, Jean-Louis Pérignon.